



***SENSIBILISATION DES SCOLAIRES A L'INTERET DU BOCAGE SUR LE
SITE NATURA 2000 FR 8301033 « PLAINE DES VARENNES »***

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
(ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016
RELATIF AUX MARCHES PUBLICS)**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES**

21 novembre 2017

Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 3 pages

Article 1 – CONTEXTE

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Plaine des Varennes » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi et de coordination sur les 858 ha du site.

En 2017-2018, le Parc naturel régional Livradois-Foréz, structure porteuse de la mise en œuvre du document d'objectifs, confiera au prestataire une mission de sensibilisation des scolaires à l'intérêt du bocage sur le site Natura 2000 de la Plaine des Varennes.

Le présent cahier des charges technique a pour objet de préciser les prestations confiées par le Parc au titre du budget 2017-2018, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre et de réalisation.

Article 2 – CONTENU DES MISSIONS

Sur l'année scolaire 2017-2018 et auprès de l'école primaire de Neuville – 63 (une classe de CE2-CM1), le prestataire se chargera :

- d'animer une présentation en classe sur les enjeux du site Natura 2000 et les coléoptères saproxyliques (0,5 jour) ;
- de faire réaliser aux enfants un inventaire scientifique de terrain des coléoptères saproxyliques et des arbres favorables (0,5 jours x 2) ;
- d'organiser une restitution scientifique en classe (0,5 jour) ;
- d'accompagner les élèves dans une valorisation de leur travail : réalisation d'un support de communication relatif au bocage et aux coléoptères saproxyliques, qui sera utilisé pour la communication sur le site Natura 2000 auprès du grand public (0,5 jours x 4).

Article 3 - RENDU ET ENGAGEMENTS

Le prestataire assurera son intervention conformément au programme prévisionnel ci-dessus.

Il remettra un rapport détaillé constituant le bilan technique et financier de son intervention au Parc **au plus tard le 10 juillet 2018**. Le rapport comprendra notamment :

- un descriptif des interventions réalisées auprès des élèves et des principaux échanges et questions des enfants ;
- le support de communication réalisé avec les élèves ;
- l'ensemble des relevés de terrain effectués ;
- un résumé de la mission, des résultats et de leur analyse (1 page).

Le rapport correspondant à cette mission sera fourni en un exemplaire papier couleur et une version informatique (version Word et PDF, photographies en format jpeg). Le logo des financeurs (*) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Article 4 - OBLIGATIONS CONCERNANT LES DONNEES CARTOGRAPHIQUES ET LES ETUDES

- les données collectées seront intégrées à la base de données du Parc.
- les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.

- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

(*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer sur les rapports et bilan :

